

CHOIX D'UN ORGANISME **CONVENTIONNE (O.C.)**

Le choix parmi les 6 Organismes Conventionnés figurant ci-dessous est OBLIGATOIRE et doit être fait en fonction du domicile de l'assuré. Toutes les caisses sur www.rsi.fr (rubrique « votre caisse RSI).

Attention! Pour les dirigeants dont l'entreprise exerce une activité libérale, le choix de l'organisme doit être

fait entre la R.A.M. et HARMONIE MUTUELLE uniquement.

R.A.M. - REUNION DES ASSUREURS MALADIE

(compétence 75,77,78,91,92,93,94,95)

O.C .n° 11

Centre Technopolis Bat Q Rue Louis de Broglie 53081 Laval cedex 09

Accueil:

28 bis bd Sébastopol 75004 PARIS

59-63 rue de Cambronne 75015 PARIS

137, av. Anatole France 94600 CHOISY-LE-ROI

11, rue du Général de Gaulle 77000 MELUN

11, av.de la Gare 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

2 à 6 bis, avenir Vladimir Ilitch Lénine 92000 NANTERRE*

(*permanence le jeudi matin de 9h30 à 12h30)

Tél.: 0811 012 012

UMCAPI (compétence 75, 93)

O.C. n° 23

45 à 49, av. Jean Moulin 17034 LA ROCHELLE cedex

Accueil: 69 Av. du Maine 75014 PARIS

Tél. 01 43 20 41 67

Tél. 0811 700 117

MUTUELLE BLEUE

(compétence 75,77,78,91,92,93,94,95) O.C. n° 21

Centre de gestion et accueil

68, rue du Rocher CS60075 75396 PARIS Cedex 08

Tél: 01 53 42 59 59 / Fax: 01 53 42 58 38

<u>Accueil</u>

14, rue René Cassin 77014 MELUN Cedex

Tél: 01 64 71 39 99 / Fax: 01 64 71 39 83

4, rue au Pain 78300 POISSY

Tél: 01 30 65 96 47 / Fax: 01 30 65 71 27 59. rue Maurice Thorez 92000 Nanterre

115, rue du Général de Gaulle 78120 RAMBOUILLET

REGIME SOCIAL

HARMONIE MUTUELLE

(compétence 75,77,78,91,92,93,94,95) O.C. n° 32

Centre de gestion RO Pitard Paris CS 51567 75739 PARIS cedex 15

Tél: 09 80 98 00 49

Accueil:

20, rue Monge 75005 PARIS

55-57, bd Magenta 75010 Paris

180, bd Voltaire 75011 PARIS

137, rue d'Alésia 75014 PARIS

87, rue de Lévis 75017 PARIS

162, rue Ordener 75018 PARIS 9, rue Gambetta 91290 ARPAJON

13. rue Henri Barbusse 92000 NANTERRE

236, rue de la Convention 75015 PARIS

Contact75ro@harmonie-mutuelle.fr

DES INDEPENDANTS

MUTUELLE PREVIFRANCE

(compétence 75, 93)

O.C. n° 25

80, rue Matabiau 31012 TOULOUSE cedex 6

Tél: 0 800 09 08 00

Accueil:

70, rue de Beaubourg 75003 PARIS

Tél: 01 55 76 93 33

AVENIR SANTE MUTUELLE

(compétence 75,77,78,91,92,93,94,95)

O.C. n° 31

Centre de gestion et accueil

12, avenue du Général Mangin 78027 VERSAILLES Cedex

Tél: 01 39 23 39 39

330, square des Champs Elysées 91000 EVRY Tél: 01 60 87 09 09

87, rue de la Roquette 75011 PARIS Tél.: 01 43 72 12 12

18, rue du Maréchal Foch 78000 VERSAILLES Tél. : 01 39 51 12 12

12, av.du Gén. Mangin 78027 VERSAILLES cedex Tél.: 01 39 23 39 33

42, rue Edmond Bonté 91130 RIS-ORANGIS Tél.: 01 69 06 34 31

42, rue de Lorraine 78200 MANTES LA JOLIE Tél: 01 30 98 34 00

ROLE DE L'ORGANISME CONVENTIONNE

Cet organisme est chargé sous le contrôle du RSI de régler les prestations (remboursement des frais médicaux, paiement des indemnités journalières).

L'Organisme Conventionné est par ailleurs tenu de répondre aux demandes de renseignements ou aux réclamations de l'assuré.

L'assuré a l'obligation de signaler immédiatement à son Organisme Conventionné (O.C.) tout changement intervenant dans sa situation notamment un changement de domicile, à l'exception des changements provisoires tels que : adresse de vacances, déplacements professionnels ou privés de courte durée.

Votre numéro de Sécurité Sociale devra figurer sur toute correspondance ou document que vous adresserez à votre Organisme Conventionné.

Aux termes de l'Article R.615.23 du Code de la Sécurité Sociale, le choix de l'assuré est valable pour l'année civile en cours et l'année suivante et se renouvelle par tacite reconduction, sauf dénonciation adressée au siège de la caisse RSI lle de France par lettre recommandée, trois mois avant l'expiration de chaque période annuelle en précisant le nouvel Organisme Conventionné choisi.